

L'Anse-Saint-Jean, le 1er mars 2021

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 1er mars 2021 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Monsieur Lucien Martel
Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

054-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004, daté du 15 mars 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance du conseil, dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ZOOM;

CONSIDÉRANT QU'À la demande du conseil, cette séance sera diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct et que les citoyens pourront assister à distance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que la séance soit enregistrée pour être diffusée ultérieurement sur le site internet de la municipalité et qu'elle soit diffusée simultanément sur la plateforme Facebook en direct.

055-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *varia* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 1^{er} février 2021
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'extraordinaire du 8 février 2021
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs d février 2021
- 5. RENOUVELLEMENT ES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Nomination du maire suppléant
 - 7.2 La Fondation du Cégep de Chicoutimi – Bourses mérite année 2021
 - 7.3 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 7.4 La Maison ISA – demande de soutien financier
 - 7.5 Politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Monsieur Henri Gagnon – demande de prolongation du délai de construction, lot 10-28, 123, rue de Vébron.
 - 8.2 Monsieur Marc-André St-Pierre - Demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal.
 - 8.3 Monsieur Robin Bergeron – demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal.
 - 8.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'attribution et l'affichage de numéros civiques.
- 9. URBANISME**
 - 9.1 Monsieur Réal Boudreault – Demande de modification d'usage pour le lot 6 145 508.
 - 9.2 CCU15-2021 - Lotissement des lots 6 145 933 et 6 145 795 pour les remplacer par les lots 6 419 112 et 6 419 113 - Gîtes du Fjord.
 - 9.3 CCU16-2021 - Les Développements Val-Anse Inc. - Phase 3.
 - 9.4 CCU17-2021 - Demande de permis de construction - rue Elmina-Lavoie - monsieur Yves Tremblay - lot 6 288 342.
 - 9.5 CCU18-2021 - Demande de permis de construction - 16, rue Elmina-Lavoie - Monsieur Donald Vallière - lot 6 144 616.
 - 9.6 CCU19-2021 - Demande de permis de construction - rue Canourgue - monsieur Benoit Rochefort.
 - 9.7 CCU20-2021 - Demande de permis de construction - 2 A, rue du Couvent - monsieur Steeve Lavoie - lot 6 145 517.
 - 9.8 CCU25-2021 - Dépôt d'un développement domiciliaire au Mont-Édouard.
 - 9.9 CCU26-2021 - Dérogation mineure DM2021-001 - 4, rue de la Canourgue - Monsieur Robin Bergeron.
 - 9.10 CCU27-2021 - demande de permis de construction - 24, rue Elmina-Lavoie (6 144 615) - Monsieur Marc Tremblay.
 - 9.11 CCU28-2021 - demande de permis de construction - 121, chemin de Vébron (lot 6 144 491) - monsieur Richard Claveau.
 - 9.12 CCU029-2021 - Nouveau membre - Monsieur Jacques Chouinard.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Rapport annuel d'activités pour l'année 2020 et plan de mise en oeuvre sécurité incendie 2020.

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Entente de partenariat entre la municipalité et la CGRSJS pour le bureau d'information touristique.

11.2 Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé - parc intergénérationnel reliant la Maison des Aînés et la Petite École.

11.3 Festival des Fours à pain 2ième édition - MRC programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu.

11.4 Festival des Fours à pain 2ième édition - demande d'aide financière dans le programme de soutien aux projets structurants de la MRC.

11.5 Centre communautaire La Petite École - service de camp de jour saison 2021.

11.6 Adoption du budget du Transport adapté du Fjord inc. pour l'obtention du programme d'aide d'urgence au transport collectif de personne (PAUCTC).

12. VARIA

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

056-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1er février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 1er février 2021.

057-2021

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2021.

058-2021

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2021

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2021 au montant de 175 678.87\$ et des paiements directs au montant de 948.97\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

059-2021

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Chloé Bonnette à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois soit d'avril, mai, juin et juillet 2021.

060-2021

LA FONDATION DU CÉGEP DE CHICOUTIMI - BOURSES AU MÉRITE ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean à l'attribution de bourses d'études depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire encourager des étudiants de notre milieu dans la poursuite de leurs études;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à verser un montant de 1 000 \$ pour l'attribution de deux bourses de 500 \$ pour l'activité Bourses au mérite qui se tiendra le mercredi 26 mai 2021 de la Fondation du Cégep de Chicoutimi.

061-2021

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de Ville.

062-2021

LA MAISON ISA - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la maison ISA - Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay fait une demande d'aide financière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encourager cet organisme qui offre du soutien aux femmes et aux adolescentes agressées ainsi que leur famille;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean verse une aide financière au montant de 100.00 \$ à la Maison Isa-Calacs pour leur campagne de financement 2021.

063-2021

POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON-LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régulièrement sollicitée pour accorder son soutien financier à divers organismes pour leur fonctionnement général, pour la tenue d'un événement ou pour des projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire, et ce, dans les domaines des loisirs, communautaires, sociaux, culturels, patrimoniaux, touristiques, sportifs et populaires en leur versant une aide financière directe, des services ou une aide technique;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt de la politique de soutien financier aux organismes à but non lucratif et de son acceptabilité au sein de l'administration municipale;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la présente politique de soutien financier aux organismes à but non-lucratif;

ET QUE nous informons les demandeurs dès ce jour à régenter leurs demandes de soutien financier auprès de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean selon le gabarit de financement proposé, et ce, dix (10) jours avant la tenue mensuelle du conseil municipal pour une réponse prompte à leur requête financière.

064-2021

MONSIEUR HENRI GAGNON - DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION, LOT 10-28, 123, CHEMIN DE VÉBRON

CONSIDÉRANT QUE monsieur Henri Gagné et madame Annick Tremblay ont fait l'acquisition d'un terrain dans le développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat d'un terrain, un délai de 24 mois est exigé pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE cette année la pandémie occasionne d'importants problèmes de logistiques, budgétaires et humains pour la construction d'une résidence;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un délai supplémentaire de 12 mois soit jusqu'au 31 mars 2022 à monsieur Henri Gagné et madame Annick Tremblay pour la construction de leur résidence dans le développement du Mont-Édouard.

065-2021

MONSIEUR MARC-ANDRÉ ST-PIERRE - DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André St-Pierre a déposé une demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout pour le lot 6 288 333 dans le secteur du Mont-Édouard pour leur future construction de 4 unités;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées qui est inscrit dans l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de 85 m³/jour et que ce débit n'est pas atteint;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics recommande le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement de monsieur Marc-André St-Pierre au réseau d'aqueduc et d'égout de sa future construction de 4 unités sur le lot 6 288 333 dans le secteur du Mont-Édouard et que les frais de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout soient au frais du demandeur.

066-2021

MONSIEUR ROBIN BERGERON - DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robin Bergeron a déjà déposé une demande de raccordement à l'égout municipal dans le secteur du Mont-Édouard à la réunion du conseil de janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait demandé au service des travaux publics de faire l'évaluation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées qui est inscrit dans l'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de 85 m³/jour et que ce débit n'est pas atteint;

CONSIDÉRANT QU'après une évaluation, le service des travaux publics recommande le branchement sur le réseau d'égout de cette propriété;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal de la future construction de monsieur Robin Bergeron. Ce branchement sera réalisé du côté de la rue de la Canourgue et que tous les frais de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout soient à la charge du demandeur.

067-2021

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 21-374 CONCERNANT L'ATTRIBUTION ET L'AFFICHAGE DE NUMÉROS CIVIQUES

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement # 21-374 sur l'attribution et l'affichage de numéros civiques.

Dépôt et présentation du projet de règlement # 19-374 sur le règlement # 21-374 sur l'attribution et l'affichage de numéros civiques séance tenante par Monsieur Victor Boudreault, conseiller.

068-2021

MONSIEUR RÉAL BOUDREAUULT - DEMANDE DE MODIFICATION D'USAGE
POUR LE LOT 6 145 508

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boudreauult a déposé une demande de modification d'usage concernant le lot 6 145 508;

CONSIDÉRANT QUE ce lot a un usage public et ne peut recevoir une construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra dans un avenir rapproché modifier ses règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification d'usage déposée par monsieur Réal Boudreauult pour le lot 6 145 508.

069-2021

CCU15-2021 - LOTISSEMENT DES LOTS 6 145 933 ET 6 145 795 POUR LES
REMPLENER PAR LES LOTS 6 419 112 ET 6 419 113 - GÎTES DU FJORD

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de lotissement a été déposée au service d'urbanisme de la municipalité par les Gîtes du Fjord (2008) Inc;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement des Gîtes du Fjord (2008) Inc. concernant les lots 6 145 933 et 6 145 795 afin de les remplacer par les lots 6 419 112 et 6 419 113.

070-2021

CCU16-2021 - LES DÉVELOPPEMENTS VAL-ANSE INC. - PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marc Brassard a déposé une demande de modification de zonage au service de l'urbanisme à la municipalité pour le développement futur de la phase 3;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour cette demande nous devons faire appel à une personne-ressource;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreauult et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater madame Julie Simard, urbanisme, pour nous aider à travailler sur la modification de zonage.

Et que toutes correspondances concernant Les Développements Val-Anse inc. soient transmises à monsieur Jean-Marc Brassard par écrit.

071-2021

CCU17-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - RUE ELMINA-
LAVOIE - MONSIEUR YVES TREMBLAY - LOT 6 288 342

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Yves Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif

d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au P.I.I.A. du secteur du développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de construction d'une nouvelle résidence dans le secteur du développement Val-Anse sur le lot 6 288 342 à la condition qu'une modification soit apportée à la fenestration qui donnera sur la rue afin d'avoir une homogénéité avec les voisins.

072-2021

CCU18-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 16, RUE ELMINA-LAVOIE - MONSIEUR DONALD VALLIÈRE - LOT 6 144 616

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Donald Vallière;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction d'une nouvelle résidence située au 16, rue Elmina-Lavoie sur le lot 6 144 616 à la condition d'avoir reçu le plan d'implantation conforme.

073-2021

CCU19-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - RUE CANOURGUE - MONSIEUR BENOIT ROCHEFORT

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Benoit Rochefort;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A du développement du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande pour la construction d'une habitation de quatre unités sur les lots 6 144 486, 6 144 485, et d'une construction d'une habitation de deux unités sur le lot 6 144 483 à la condition d'obtenir une étude de sol.

074-2021

CCU20-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 2 A, RUE DU COUVENT - MONSIEUR STEEVE LAVOIE - LOT 6 145 517

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Steeve Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lavoie a consulté la SARP pour des recommandations;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande pour la construction d'une nouvelle habitation sur le lot 6 145 517 située au 2 A, rue du Couvent.

CCU25-2021 - DÉPÔT D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur l'entente relative à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit déposer certains documents mentionnés à l'article 5.1 du règlement # 20-367 afin d'obtenir de la part de la municipalité l'autorisation pour la réalisation des travaux municipaux;

Le conseil municipal accepte les documents déposés par le promoteur M. Sylvain Dufour pour la réalisation d'un développement dans le secteur du Mont-Édouard sur le lot 6 144 650 appartenant à la compagnie 9138-6847 QUÉBEC INC. (monsieur Doris Duchesne). Le conseil va étudier la demande.

075-2021

DÉROGATION MINEURE – DM2021-001 - 4, RUE DE LA CANOURGUE - MONSIEUR ROBIN BERGERON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Robin Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure a pour but de régulariser la marge avant du futur bâtiment à 3 mètres au lieu de 6 mètres comme le précise le règlement de zonage # 19-353;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-001 déposée par monsieur Robin Bergeron afin de régulariser la marge avant du futur bâtiment.

076-2021

CCU27-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 24, RUE ELMINA-LAVOIE (6 144 615) - MONSIEUR MARC TREMBLAY

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction pour un bâtiment complémentaire a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Marc Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du développement Val-Anse;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande pour la construction d'un bâtiment complémentaire située au 24, rue Elmina-Lavoie (lot 6 144 615).

077-2021

CCU28-2021 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 121, CHEMIN DE VÉBRON (LOT 6 144 491) - MONSIEUR RICHARD CLAVEAU

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au service d'urbanisme par monsieur Richard Claveau;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif

d'urbanisme et que ce dernier a déposé une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de monsieur Richard Claveau pour la construction d'un bâtiment complémentaire au 121, chemin de Vébron (lot)6 144 491) dans le développement du Mont-Édouard à la condition de respecter toutes les marges.

078-2021

CCU29-2021 - NOUVEAU MEMBRE - MONSIEUR JACQUES CHOUINARD

CONSIDÉRANT la démission d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UNE invitation a été lancée lors des dernières réunions du conseil municipal afin de trouver de nouveaux candidat ou candidates;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est en faveur de la candidature de monsieur Jacques Chouinard;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la candidature de monsieur Jacques Chouinard pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

079-2021

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2020 ET PLAN DE MISE EN OEUVRE SÉCURITÉ INCENDIE 2020

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay a été attesté en 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel d'activités et du plan de mise en oeuvre pour l'année 11 au 18 août 2020;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean approuve le rapport annuel d'activités de l'année 2020 et approuve également le plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 11 au 18 août et de faire parvenir les deux rapports à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

080-2021

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA CGRSJS POUR LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 251-2019 stipulant l'acceptabilité sociale auprès du Comité touristique de L'Anse-Saint-Jean et la recommandation de prendre en compte les objets d'engagement pour la ratification d'une convention de partenariat liant le Comité touristique et la Corporation de gestion de la rivière St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention de partenariat a été pondéré avec les éléments suivants sous le périmètre de la Corporation de gestion de la rivière St-Jean;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la ratification par monsieur Lucien

Martel, maire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean de la convention de partenariat liant la municipalité de L'Anse-Saint-Jean et la Corporation de gestion de la rivière St-Jean afin de régenter efficacement la diffusion et l'information touristique au Bureau d'information touristique municipal.

ET QUE l'on accepte la validité de la convention pour une période de trois ans renouvelables à l'échéance.

081-2021

PROGRAMME INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ - PARC INTERGÉNÉRATIONNEL RELIANT LA MAISON DES AÎNÉS ET LA PETITE ÉCOLE

CONSIDÉRANT la résolution 379-2020 stipulant l'acceptation du renouvellement de la Politique Municipalité Ami des Aînées (MADA) pour 2020-2025;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'assentiment du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean des orientations retenues et des objectifs identifiés dans le plan d'action de la Politique MADA;

CONSIDÉRANT la consultation publique (février 2020) et l'acceptabilité sociale des aînés de L'Anse-Saint-Jean quant au consensus des priorités de développement en termes d'indicateurs de résultats escomptés dans le milieu;

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs retenus touchant la sécurité, les espaces extérieurs, l'engagement social et les services de santé avec en particulier une action prépondérante axée sur la réalisation d'un corridor intergénérationnel avec parcours santé reliant les Centres d'hébergement pour personnes aînées et le Centre communautaire La Petite-École;

CONSIDÉRANT l'appel de projet axé sur les Initiatives canadiennes pour des collectivités en santé pour des projets d'infrastructures en partenariat avec la Fondation communautaire du Canada (FCC) et l'Institut urbain du Canada (IUC);

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une démarche de financement par le Directeur au développement dans le cadre de l'appel de projet Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS)) afin de réaliser le projet d'un parcours intergénérationnel avec parcours santé reliant les deux Centres d'hébergement pour personnes âgées et le Centre communautaire La Petite-École.

082-2021

FESTIVAL DES FOURS À PAIN 2IÈME ÉDITION - MRC PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLE DU MILIEU

CONSIDÉRANT la tenue d'un pré-festival et de la 1ère Édition des Fours à pain (2019-2020) ayant comme objectif d'animer et sacrifier un bien culturel patrimonial à forte présence à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la particularité de L'Anse-Saint-Jean avec le recensement de plus d'une quarantaine (40) de fours à pain;

CONSIDÉRANT l'héritage patrimonial et culturel, le four à pain justifie un intérêt marqué qui dépasse largement sa fonction première puisqu'il constitue l'un des éléments importants du milieu matériel qui a marqué le comportement des familles québécoises;

CONSIDÉRANT le mandat d'exécuter la construction d'un four à pain traditionnel dans le cadre de la formation spécifique – autoconstruction d'un four à pain sur le site du Camping municipal;

CONSIDÉRANT le prochain appel d'offres en février 2021 – Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'entente de développement culturel Saguenay Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du comité touristique ainsi que des entreprises touristiques à dynamiser l'intérêt des fours à pain et un parcours gourmand à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, et ce, pour un maximum de financement de 3 000 \$.

083-2021

FESTIVAL DES FOURS À PAIN 2IÈME ÉDITION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC

CONSIDÉRANT la tenue d'un pré-festival et de la 1ère Édition des Fours à pain (2019-2020) ayant comme objectif d'animer et sacraliser un bien culturel patrimonial à forte présence à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la particularité de L'Anse-Saint-Jean avec le recensement de plus d'une quarantaine (40) de fours à pain;

CONSIDÉRANT l'héritage patrimonial et culturel, le four à pain justifie un intérêt marqué qui dépasse largement sa fonction première puisqu'il constitue l'un des éléments importants du milieu matériel qui a marqué le comportement des familles québécoises;

CONSIDÉRANT le mandat d'exécuter la construction d'un four à pain traditionnel dans le cadre de la formation spécifique – autoconstruction d'un four à pain sur le site du Camping municipal;

CONSIDÉRANT le prochain appel d'offres en février 2021 – Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'entente de développement culturel Saguenay Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du comité touristique ainsi que des entreprises touristiques à dynamiser l'intérêt des fours à pain et un parcours gourmand à L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à hauteur de 9 275 \$.

ET QUE dans le cadre de la conduite de l'événement – les consignes et les mesures sanitaires associées au plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'industrie touristique – agrotourisme et tourisme gourmand ainsi que les dispositions adéquates reliées aux assurances-responsabilités civiles soient respectées.

084-2021

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - SERVICE DE CAMP DE JOUR SAISON 2021

CONSIDÉRANT la proposition de service de Camp de jour pendant la saison estivale 2021 du Centre communautaire la Petite-École;

CONSIDÉRANT le déploiement du service de Camp de jour par une animation structurée sous forme de thématique créative destinée aux jeunes, et ce, en tenant compte de l'évolution de la pandémie COVID-19 et les mesures sanitaires imposées;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet projette de maintenir cinq emplois dédiés au service de Camp de jour à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du conseil d'administration du Centre communautaire La Petite-École au projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de proposer une démarche de financement de l'ordre de 11 727 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) projet local auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay afin de réaliser le projet de service de Camp de jour et ce, au bénéfice du Centre Communautaire La Petite-École.

085-2021

ADOPTION DU BUDGET 2020 DU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNE (PAUTC)

ATTENDU QUE le programme de subvention au transport adapté (PSTA) ne couvre pas l'ensemble des frais en période de pandémie;

ATTENDU QUE le Transport adapté du Fjord inc, désire bénéficier du nouveau programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) afin de couvrir ces frais;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a comme condition d'application au nouveau programme, l'adoption du budget 2020 du Transport adapté du Fjord inc. par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean appuie la demande du Transport adapté du Fjord inc. au programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC);

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean adopte le budget 2020 tel qu'il a déjà été résolu (TFA20-02) par le Transport adapté du Fjord inc. le 2 décembre 2020.

MOTION DE FÉLICITATIONS- MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOUDE

Monsieur Éric Thibeault, présente une motion de félicitations à monsieur Jean-François Houde pour nous avoir apporté son aide au service d'urbanisme de la municipalité en l'absence de monsieur Jérôme Durocher. Monsieur Thibeault remercie également la municipalité de Petit-Saguenay pour avoir rendu cette entraide possible.

MOTION DE FÉLICITATIONS - À L'ÉQUIPE DU MONT-ÉDOUARD

Monsieur Martel, présente une motion de félicitations pour leur travail extraordinaire fait par l'équipe du Mont-Édouard pour le bris de la remontée A. Ce bris a été réparé à temps pour la semaine de relâche.

MOTION DE REMERCIEMENTS - MESSIEURS RICHARD BERGERON, DENIS HOUDE, ROBERTO GAGNÉ ET ANTONIN GAGNÉ

Monsieur Yvan Côté, présente une motion de remerciements aux personnes suivantes : messieurs Richard Bergeron, Denis Houde, Roberto Gagné et Antonin Gagné pour le travail bénévole accompli dans la piste cyclable.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron rappelle aux entreprises, qu'elles ont jusqu'au 15 mars pour participer au dépliant touristique de la municipalité.

Madame Chloé Bonnette

Madame Bonnette invite la population à s'impliquer dans un futur local famille au Centre communautaire la Petite École en participant à des corvées de ménage, peinture et petits travaux divers. Il suffit de téléphoner à la Petite École pour s'inscrire.

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe que la Maison des Aînés de L'Anse n'a plus de logement à louer. Suite à divers commentaires de la population, monsieur Boudreault nous informe que le conseil d'administration des Aînés de L'Anse est un comité de bénévoles et qu'aucune personne n'est rémunérée. Il invite la population à respecter les nouvelles limites de vitesse dans différents endroits de la municipalité et plus particulièrement le 30km/h dans la zone scolaire.

Monsieur Yvan Thibeault

Monsieur Thibeault mentionne que l'entente de partenariat avec la CGRSJS pour l'utilisation du bureau d'information touristique est très appréciée de la part de la CGRSJS.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté remercie les bénévoles qui travaillent dans la piste cyclable pour l'entretien des pistes de ski fond. Monsieur Côté offre la possibilité à l'école Fréchette de pouvoir se servir des skis fonds que le Mont-Édouard a reçus du Grand défi Pierre Lavoie. Monsieur Côté demande aux pêcheurs d'être très prudents sur le Saguenay.

Monsieur Anicet Gagné

Monsieur Gagné nous informe de l'avancement des travaux du Centre communautaire La Petite École. Les travaux devraient être terminés pour le 11 mars 2021.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous informe que quatre cent soixante foyers auraient accès à internet haute vitesse dans la municipalité, branchés par Bell Canada.

PÉRIODE DE QUESTIONS

086-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 56.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».